

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
17 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CD279

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

**ARTICLE 16**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Á l'article L. 214-20 du même code, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « agence française pour la biodiversité ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence de l'élargissement du périmètre de l'AFB à l'ONCFS.